

Formulaire de demande de congé de paternité et d'accueil de l'enfant

DAMSMT



A transmettre à votre gestionnaire de la Direction des Affaires Médicales et de la Stratégie Médicale Territoriale **au minimum 1 mois avant la date prévisionnelle de l'accouchement.**

dams-internes@chru-strasbourg.fr

MATRICULE (MENTION INDISPENSABLE) :

NOM et Prénom :

Fonction :

Service :

Pôle :

Date prévisionnelle de la naissance de l'enfant :

PERIODES DU CONGE PATERNITE	DU	AU (inclus)	NOMBRE de JOURS
CONGÉ DE NAISSANCE ⇒ 3 jours ouvrables suivant la naissance.			
CONGÉ DE PATERNITÉ – Période obligatoire ⇒ 4 jours calendaires suivant le congé de naissance.			
CONGÉ DE PATERNITÉ – Période facultative ⇒ Jusqu'à 21 jours calendaires (ou 28 jours calendaires si naissances multiples pouvant être pris immédiatement après la période obligatoire ou ultérieurement dans les 6 mois qui suivent la naissance. ⇒ Fractionnement possible en deux périodes (minimum de 5 jours par période).			

Strasbourg, le

Signature de l'intéressé(e) :

Signature du Responsable de Service :